

Les diplômés 2022-2023 d'un brevet professionnel d'éducateur sportif ou d'animateur (BPJEPS)

Près de 14 100 personnes ont obtenu un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) entre mai 2022 et avril 2023 (hors équivalence¹). Début 2024, au moins neuf mois après leur sortie de formation, 75 % des diplômés sont en emploi, soit une baisse de 4 points par rapport à 2023. Cette diminution est portée par les diplômés de la spécialité « éducateurs sportifs », plus nombreux cette année, alors que le nombre de diplômés de l'animation est resté constant. Parmi les diplômés en emploi, 74 % déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec leur formation BPJEPS : 71 % dans le sport et 82 % dans l'animation. Après un décrochage en 2022, ce taux d'adéquation retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire. La proportion des emplois stables (CDI ou assimilés) reste supérieure au niveau d'avant crise, en particulier dans l'animation.

Le BPJEPS est un diplôme d'État de niveau 4 (niveau baccalauréat) créé en 2001. Il atteste la possession des compétences professionnelles requises pour exercer le métier d'animateur socioculturel, de moniteur ou d'éducateur sportif. Ce diplôme préparé dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou de l'apprentissage est basé sur le principe de l'alternance entre un centre de formation et une entreprise. La validation des acquis de l'expérience (VAE) peut aussi permettre l'obtention de tout ou partie de ce diplôme.

De 2005 à 2022, dans le cadre de leur mission d'observation, les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ont conduit tous les ans une enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés d'un BPJEPS. Depuis 2023, l'enquête est réalisée au moyen d'une collecte centralisée au niveau national. Cette enquête, qui existe dans sa forme actuelle depuis 2016, est coordonnée par la Direction des sports et l'INJEP qui en assure le traitement statistique au niveau national².

UN PEU PLUS DES TROIS QUARTS DES DIPLÔMÉS BPJEPS LE SONT DANS LA SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »

Les diplômés BPJEPS 2022-2023 sont au nombre de 14 100. La hausse du nombre de diplômes délivrés par rapport à 2023 (+11 %) est portée par les diplômés du champ sport : 77 % des diplômés le sont dans la spécialité « éducateur sportif » et 23 % dans la spécialité « animateur ». Dans la spécialité sportive, les mentions de diplôme les plus fréquentes sont les

« activités de la forme » (26 %), les « activités physiques pour tous » (25 %), les « activités sports collectifs » (14 %)³, les « activités aquatiques et de la natation » (9 %) et les « activités équestres » (8 %). Dans la spécialité relative à l'animation, comme les années précédentes, la mention « loisirs tous publics » regroupe plus de la moitié des diplômés (64 %) et celle de l'« animation sociale » près de trois sur dix (26 %).

LES FEMMES SURREPRÉSENTÉES PARMIS LES ANIMATEURS ET SOUS-REPRÉSENTÉES PARMIS LES ÉDUCATEURS SPORTIFS

Un peu plus des deux tiers (68 %) des diplômés BPJEPS de l'animation sont des femmes, la mention « animation sociale » étant la plus féminisée (79 %). En revanche, les femmes ne représentent que 29 % de l'ensemble des diplômés du BPJEPS « éducateur sportif ». Cette proportion varie toutefois selon les mentions : les femmes représentent 88 % des diplômés des « activités équestres », mais à peine 12 % des diplômés de la mention « sports de contact ».

Les diplômés « animateurs » sont plus âgés : seulement 24 % d'entre eux ont moins de 26 ans contre la moitié des diplômés du sport (50 %) ; 28 % ont entre 30 et 39 ans.

44 % DES DIPLÔMÉS ANIMATEURS TRAVAILLAIENT DÉJÀ DANS CE DOMAINE AVANT LEUR ENTRÉE EN FORMATION

Avant leur entrée en BPJEPS, un quart des diplômés étaient demandeurs d'emploi (24 % pour le sport, 28 % pour l'animation). Les titulaires d'un BPJEPS éducateur sportif étaient plus souvent en études ou formation (32 %) ; 16 % travaillaient déjà dans le domaine du sport ou de l'animation et 20 % dans un autre secteur d'activités. Les titulaires d'un BPJEPS animateur avaient déjà une activité professionnelle dans le domaine du sport ou de l'animation pour 44 % d'entre eux (cette part avait toutefois atteint 48 % pour les diplômés de 2018-2019, avant la crise sanitaire) ; 13 % étaient en emploi dans un autre secteur d'activités, et seuls 8 % étaient en études ou formation.

TROIS DIPLÔMÉS SUR QUATRE SONT EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE

Au moins neuf mois après leur sortie de BPJEPS, 75 % des diplômés 2022-2023 se déclarent en emploi (emploi rémunéré ou service civique),

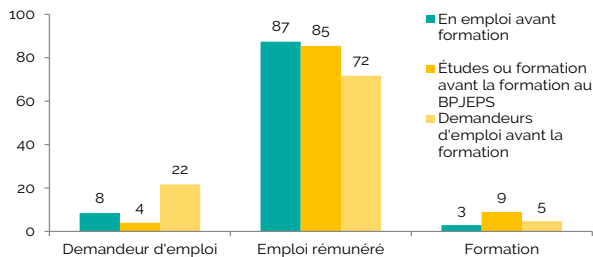
1. Certains diplômes (issus de l'ancienne filière jeunesse et sports, de l'enseignement supérieur, ou du système fédéral), titres ou certificats, associés ou non à une expérience professionnelle d'encadrement, permettent à leurs titulaires de bénéficier de dispenses ou d'équivalences de tout ou partie des exigences préalables à l'entrée en formation et/ou à la mise en situation pédagogique.

2. Les évolutions interannuelles sur les indicateurs d'insertion sont à considérer avec prudence du fait du changement de méthode de collecte en 2023, qui a permis une harmonisation entre les régions et une meilleure couverture (rendant possible l'obtention d'un champ « France entière »). Ce n'était pas le cas les années précédentes du fait de la non-participation à l'enquête 2021 d'une région métropolitaine et, en 2021 et 2022, de la Corse et de plusieurs départements ultramarins. Par ailleurs, la constitution de la population interrogée peut légèrement différer d'une année sur l'autre du fait des dates de tenues de jurys.

3. En 2022, l'offre de sessions de formation concernant la mention « activités sports collectifs » du BPJEPS a été plus importante que les années précédentes en anticipation de l'abrogation de cette mention le 31 décembre 2022.

graphique 1

Devenir des diplômés 2022-2023 d'un BPJEPS animateur (en %)



Source : enquête IDJEPS 2024, INJEP-MEDES, Direction des sports. Champ : diplômés BPJEPS éducateur sportif ou animateur entre mai 2022 et avril 2023.
Note de lecture : 72 % des diplômés d'un BPJEPS animateur qui étaient demandeurs d'emploi avant leur formation BPJEPS sont en emploi au moment de l'enquête.

soit 4 points de moins qu'en 2023. Après une chute en 2021 (76 %) liée au Covid-19 et une reprise marquée l'année suivante (81 %), le taux d'emploi avait retrouvé en 2023 son niveau d'avant la crise (79 %). La baisse en 2024 est intégralement portée par la spécialité « éducateur sportif » (-4 points entre 2023 et 2024 pour cette spécialité), majoritaire parmi les diplômés.

En excluant les poursuites d'études, cela représente un taux d'emploi de l'ensemble des BPJEPS de 83 % (contre 86 % en 2023). Dans le domaine du sport comme dans le domaine de l'animation, 12 % sont au chômage. En excluant du calcul les poursuites d'études, cela correspond à un taux de chômage de 13 % pour le sport et de 12 % pour l'animation.

72 % des diplômés d'un BPJEPS « animateur » qui étaient demandeurs d'emploi avant leur entrée en formation sont en emploi au moment de l'enquête (graphiques 1 et 2), soit 4 points de moins que l'année précédente et qu'avant la crise sanitaire (76 % pour les diplômés de 2018-2019). Cette part s'élève à 70 % pour les diplômés « éducateurs sportifs », soit 9 points de moins que l'année précédente.

La part des diplômés encore demandeurs d'emploi au moment de l'enquête repart à la hausse : elle s'établit à 22 % dans l'animation, contre 16 % l'année précédente, et à 19 % pour le sport, contre 13 % en 2023. Néanmoins, parmi ces demandeurs d'emploi, 61 % ont eu un emploi entre la date d'obtention de leur diplôme et la date d'enquête, même si celui-ci était de courte durée.

DAVANTAGE DE SALARIÉS DANS LE SECTEUR ANIMATION QUE DANS LE SECTEUR SPORT

Concernant leur statut d'emploi, les diplômés de l'animation sont plus fréquemment uniquement salariés (90 % des diplômés en emploi) que ceux du secteur du sport (66 %). En effet, la pluriactivité est une spécificité de l'emploi des diplômés du secteur sportif : 23 % des diplômés BPJEPS éducateur sportif en emploi déclarent au moins une activité secondaire rémunérée en plus de leur emploi principal (presque le double par rapport au secteur animation). Le secteur sportif est aussi marqué par le poids des travailleurs indépendants : 17 % des diplômés du BPJEPS éducateur sportif en emploi travaillent uniquement sous statut indépendant, et 18 % cumulent les statuts d'indépendant et de salarié (contre respectivement 4 % et 6 % parmi les BPJEPS animateur).

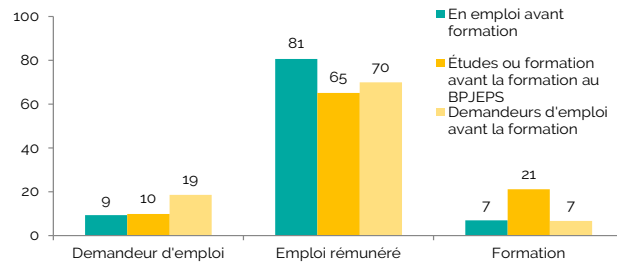
LA PART DE L'EMPLOI STABLE UN PEU PLUS ÉLEVÉE QU'AVANT LA CRISE DANS L'ANIMATION COMME DANS LE SPORT

Les diplômés de l'animation occupent dans 37 % des cas un emploi d'animateur socioculturel, principalement dans des associations ou des collectivités territoriales, et 27 % se déclarent directeurs d'un accueil collectif de mineurs (ACM). Les titulaires d'un BPJEPS sport occupent des emplois d'éducateur ou de moniteur sportif (43 %), d'entraîneur sportif (15 %) ou d'animateur socioculturel (10 %), essentiellement dans le secteur privé (associatif ou commercial) ou dans des collectivités territoriales. La situation des diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif en emploi est un peu

4. CDI ou assimilé : en contrat de type CDI ou titulaire dans la fonction publique.

graphique 2

Devenir des diplômés 2022-2023 d'un BPJEPS éducateur sportif (en %)



plus précaire que celle des diplômés de l'animation, puisque seuls 49 % d'entre eux sont en CDI ou assimilé⁴, contre 63 % dans l'animation. Malgré une légère baisse par rapport à 2023, la part des CDI (ou assimilé) reste un peu plus élevée en 2024 qu'avant la crise sanitaire : elle atteignait 45 % dans le sport et 57 % dans l'animation pour les diplômés de 2018-2019.

DES EMPLOIS EN GRANDE MAJORITÉ EN RELATION DIRECTE AVEC LE BPJEPS

Parmi les diplômés en emploi 74 % déclarent que leur emploi - l'emploi principal en cas de cumul d'activités - est en relation directe avec le BPJEPS (ce taux passe à 78 % en cas de cumul d'activités) : la part est plus élevée pour les diplômés de l'animation (82 % comme l'année précédente), tandis qu'elle est plus faible pour les diplômés du sport (71 % contre 73 % l'année précédente). Après un décrochage de ce taux d'adéquation en 2022, pour les diplômés 2020-2021, on retrouve les proportions d'avant la crise sanitaire. Il faut également noter que 87 % des diplômés du sport déclarent qu'au moins une de leurs activités est en lien (direct ou indirect) avec le diplôme obtenu, la part des activités secondaires étant importante dans ce secteur. Les femmes diplômées du sport déclarent que leur emploi principal est en relation directe avec le diplôme obtenu dans les mêmes proportions que les hommes.

LE TRAVAIL À TEMPS PLEIN EST MAJORITAIRE, LE TEMPS PARTIEL FRÉQUEMMENT SUBI

La part des diplômés d'un BPJEPS animateur en emploi travaillant à temps plein (74 %) est en diminution de 6 points par rapport à 2023. Cette baisse est à mettre en parallèle avec le léger recul de la part d'emplois stables sur un an. Parmi les diplômés du sport en emploi, 75 % des hommes et 69 % des femmes travaillent à temps plein. Le temps partiel est le plus souvent subi puisque 62 % des diplômés à temps partiel sur leur emploi principal déclarent souhaiter travailler plus : 69 % pour les diplômés d'un BPJEPS animateur et 59 % pour les diplômés d'un BPJEPS éducateur sportif.

Philippe Lombardo, chargé d'études INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les BPJEPS, site du ministère des sports [\[en ligne\]](#).
- L'ensemble des tableaux ainsi que des données complémentaires issues de l'enquête sont accessibles sur le site de l'INJEP.
- Camus M., 2017, « Trois ans de parcours d'insertion des diplômés du champ du sport et de l'animation », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 4 [\[en ligne\]](#).
- Lochet J.-F., Neveu P., Dietsch B., 2022, *L'insertion professionnelle des diplômés BPJEPS éducateur sportif et animateur socioculturel avant la crise sanitaire. Situation selon les spécialités en 2017-2018*, INJEP Notes & rapports [\[en ligne\]](#).
- Ilardi V., Mauroux, A. 2024, « Trois ans après le diplôme, 83 % des diplômés "jeunesse et sports" en emploi », *INJEP Analyses et synthèses*, n° 76 [\[en ligne\]](#).